

Enseignement précoce de l'allemand par immersion dès l'entrée à l'école

Premier bilan prometteur

Le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) procède depuis l'année scolaire 2011-2012 à une phase d'expérimentation destinée à promouvoir l'enseignement-apprentissage de l'allemand dès l'entrée à l'école obligatoire. Les classes pilotes se sont ouvertes dans six centres scolaires volontaires. Les premières observations mettent en évidence l'enthousiasme, l'intérêt et la motivation de la part des différents partenaires. Elles soulignent également les progrès réalisés par les élèves et leur attitude positive face à cette expérience. Ainsi, cette phase pilote montre l'importance de poursuivre cette réflexion pour assurer le maintien des acquis, sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Sensibilisation et ouverture aux langues dès le plus jeune âge

Ce projet, introduit depuis l'année dernière au niveau de l'école obligatoire, vise principalement à la sensibilisation et à l'ouverture aux langues et cultures dès le plus jeune âge, ainsi qu'à dynamiser l'apprentissage des langues en soutenant dès l'entrée à l'école les compétences linguistiques des jeunes neuchâtelois. Il s'adresse aux élèves de quatre, cinq et six ans avec l'accord explicite des parents et répond aux mêmes critères que ceux des classes ordinaires en ce qui concerne les effectifs de classe, l'horaire hebdomadaire des élèves et les objectifs d'apprentissage définis dans le plan d'études.

L'enseignement par immersion en allemand permet aux élèves de s'imprégner progressivement de la nouvelle langue. Ils ont le choix de s'exprimer en classe en français ou en allemand. L'allemand est utilisé comme langue d'enseignement et non comme discipline scolaire. Les jeunes élèves développent ainsi des compétences langagières, en compréhension et en production. De plus, leurs attitudes d'adaptation, de flexibilité et de créativité s'enrichissent considérablement.

Classes pilotes ouvertes dans six centres volontaires

Les classes pilotes se sont ouvertes dans six centres scolaires volontaires, bénéficiant des ressources humaines nécessaires pour un tel enseignement. Il s'agit des centres des Terreaux et des Deux-Thielles de l'Ecole obligatoire régionale de Neuchâtel, des trois secteurs de l'Ecole obligatoire de La Chaux-de-Fonds et du centre scolaire du Val-de-Ruz. L'enseignement précoce de l'allemand par immersion est délivré par un duo d'enseignants généralistes se partageant le temps d'enseignement en français et en allemand, selon le principe "une personne - une langue". Ce travail en duo exige une bonne collaboration et une concertation régulière.

En 2011-2012, huit classes pilotes de 1^{re} et 2^e années ont vu le jour. Lors de la dernière rentrée scolaire, neuf classes de 1^{re} et 2^e années ainsi que huit classes de 3^e année

participent à ce projet, soit 17 classes regroupant 340 élèves. En 1^{re} et 2^e années, c'est 50% du temps d'enseignement qui est dispensé en allemand, et en 3^e année, c'est 15% à 30% du temps d'enseignement qui est donné en allemand.

Un suivi scientifique de l'expérience est assuré depuis 2011-2012 par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP), en collaboration avec la Haute Ecole Pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE).

Premier bilan positif

Les premières observations mettent en évidence l'enthousiasme, l'intérêt et la motivation de la part des différents partenaires. Elles soulignent également les progrès réalisés par les élèves et leur attitude positive face à cette expérience. Ainsi, cette phase pilote montre l'importance de poursuivre cette réflexion pour assurer le maintien des acquis, sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

De plus, ce projet bénéficie d'un soutien financier de la part de l'Office fédéral de la culture, ce dernier ayant reconnu l'innovation de ce projet dans la promotion de l'acquisition d'une langue nationale par un enseignement bilingue.

Pour rappel, depuis une dizaine d'années, le DECS encourage différentes expériences pédagogiques dans le domaine de l'immersion et de la sensibilisation à l'allemand, dont notamment celles ayant eu lieu dans les classes enfantines et primaires de Hauterive et du Landeron.

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports, tel. 032 889 69 00.

Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire, tél. 032 889 69 20.

Neuchâtel, le 5 octobre 2012